National Report on the implementation of the Programme of Action on small arms and light weapons (PoA) and the International Tracing Instrument (ITI)

Maroc
French
2026 Template
SUBMITTED

Chapitre 1 : Structure de coordination nationale

Sources	Question	Oui	Non	En cours de réalisation
	Organe/mécanisme national de coordination			
Programme d'action II.4	1.1 Votre pays a-t-il créé un organe ou un mécanisme national de coordination ou un autre organe dont les tâches essentielles incluent le contrôle des armes légères et de petit calibre (ALPC) ? [Dans la négative, veuillez passer à la question 1.2]	☑	☐	☐
	a) Nom de l'organe ou du mécanisme : Ministère de l'Intérieur/Direction de la Sécurité et de la Documentation b) Adresse: Quartier Administratif, Hassan, Rabat c) Coordonnées : [M./Mme] M. i) Point de contact : Edderei Naoufal ii) Numéro(s) de téléphone : +212666996949/+212537214228 iii) Adresse électronique : nedderei@interieur.gov.ma d) Composition i) Nombre d'hommes : ii) Nombre de femmes :			
	Point de contact au niveau national			
Programme d'action II.5 et 24	1.2 Votre pays a-t-il désigné un point de contact au niveau national chargé de faire la liaison pour les questions liées à l'application du Programme d'action ? [Dans la négative, veuillez passer à la question 1.2.3]	☑	☐	☐
	1.2.1 Coordonnées : [M./Mme] M. a) Nom : Edderei Naoufal b) Institution ou organisme :			

Ministère de l'Intérieur/Direction de la Sécurité et de la Documentation

c) Adresse :

Quartier Administratif, Hassan, Rabat

d) Numéro(s) de téléphone :

+212666996949/+212537214228

e) Adresse électronique :

nedderei@interieur.gov.ma

Instrument de traçage 25	1.2.2 Le point de contact au niveau national désigné ci-dessus est-il aussi chargé d'échanger des informations et d'assurer la liaison en ce qui concerne les questions relatives à l'application de l'Instrument international de traçage ?	☑	☐	☐
Instrument de traçage 25	1.2.3 Si la réponse à la question 1.2.2 est « non », votre pays dispose-t-il d'un point de contact chargé d'échanger des informations et d'assurer la liaison en ce qui concerne toutes les questions relatives à l'application de l'Instrument international de traçage ?	☐	☐	☐

Dans l'affirmative, veuillez préciser :

[M ;/Mme]

a) Nom :

b) Institution ou organisme :

c) Adresse :

d) Numéro(s) de téléphone :

e) Adresse électronique :

Plan d'action national

Document final RevCon3 II.A.5.60	1.3 Votre pays dispose-t-il d'un plan d'action national sur les ALPC ? [Dans l'affirmative, joindre ce plan en pièce jointe – télécharger]	☐	☐	☐
Document final RevCon4 résultat 131	1.3.1 Dans l'affirmative, veuillez préciser le plan d'action national y compris ses liens avec la cible 16.4 des Objectifs de développement durable, le programme relatif aux femmes et à la paix et à la sécurité ainsi que le programme relatif à la jeunesse, à la paix et à la sécurité.			

Objectifs nationaux

Document final BMS8, par.26	1.4 Votre pays a-t-il fixé des objectifs nationaux concernant l'application du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage ?	☐	☐	☐
	1.4.1 Dans l'affirmative, veuillez préciser			
	Année cible			

Chapitre 2 : Fabrication

Sources	Question	Oui	Non
	Lois, règlements et procédures administratives		
	2.1 Des ALPC sont-elles fabriquées dans votre pays ? [Dans la négative, veuillez passer à la question 2.2]	☐	☑
Programme d'action II.2	2.1.1 Votre pays dispose-t-il de lois, règlements ou procédures administratives permettant d'exercer un contrôle effectif sur la fabrication d'ALPC ? [Dans la négative, veuillez passer à la question 2.1.2]		
	2.1.1.1 Veuillez dresser la liste des lois, règlements ou procédures administratives qui régissent la fabrication d'ALPC dans votre pays.		
	2.1.1.2 Votre pays autorise-t-il la fabrication d'ALPC ?		
Programme d'action II.3	2.1.1.3 La fabrication illégale d'ALPC est-elle érigée en infraction pénale dans votre pays ?		
	Marquage lors de la fabrication		
Programme d'action II.7 ; Instrument de traçage 8a	2.2 Votre pays exige-t-il qu'un marquage soit appliqué sur les ALPC au moment de leur fabrication ?[Dans la négative, veuillez passer à la question 2.3]	☑	☐
Instrument de traçage 8a	2.2.1 Quels sont les renseignements qui figurent sur le marquage ? (Cochez les cases correspondantes)		
	a) Nom du fabricant	☑	
	b) Pays de fabrication	☑	
	c) Numéro de série	☑	
	d) Année de fabrication	☑	
	e) Type/modèle d'arme	☑	
	f) Calibre	☑	
	g) Autres renseignements :	☐	
	[Veuillez préciser]		
Instrument de traçage 10	2.2.2 Sur quelle partie de l'arme le marquage est-il appliqué ?		
	sur les pièces essentielles de l'arme et dont la destruction rend l'arme hors état de fonctionnement		
	2.2.3 Y a-t-il des exceptions à l'obligation de marquage des ALPC au moment de leur fabrication ?	☐	☑
	2.2.3.1 Dans l'affirmative, veuillez préciser :		

Tenue des registres par les fabricants

Programme d'action II.9 ; Instrument de traçage 11	2.3 Votre pays exige-t-il des fabricants qu'ils tiennent des registres de leurs activités ? [Dans la négative, veuillez passer à la question 2.4.4]	☑	☐
Instrument de traçage 12a	2.3.1 Quelles informations doivent figurer dans ces registres ? (Cochez les cases correspondantes)		
	a) Quantité d'ALPC fabriquées	☑	
	b) Type ou modèle d'ALPC fabriqué	☑	
	c) Marquage appliqué aux ALPC fabriquées	☑	
	d) Opérations (par exemple : vente d'ALPC fabriquées et marquées)	☑	
	e) Autres :	☑	
	[Veuillez préciser]		
	- La référence du registre de commerce, les caractéristiques du produit fabriqué (la référence commerciale et industrielle et le numéro de série s'il existe), les opérations d'entré en stock et celles de sortie du stock		
Instrument de traçage 12a	2.3.2 Combien de temps faut-il conserver les registres de fabrication ?		
	Autre durée		
	[Veuillez préciser]		
	au moins 15 ans		

Fabrication illicite

Document final RevCon4 résultat 170	2.4. Votre pays a-t-il pris des mesures pour lutter contre la fabrication illicite des ALPC, y compris les ALPC fabriquées illicitement de manière artisanale, illicitement converties, illicitement fabriquées à titre privé, ou fabriquées au moyen de l'utilisation illicite de technologies de fabrication additive, telles que l'impression 3D ?	☑	☐
	2.4.1 Dans l'affirmative, veuillez préciser les enseignements tirés, les bonnes pratiques et les orientations pertinentes. (Il est possible de télécharger des documents annexes au chapitre 10.)		
	Des poursuites judiciaires ont été déclenchées à l'encontre des mis en causes impliqués dans des affaires liées à toutes opérations illicites relatives aux armes à feu.		

Mesures prises pendant la période considérée

Programme d'action II.6	2.5 Pendant la période considérée, des mesures ont-elles été prises contre des groupes ou des individus qui fabriquent illégalement des ALPC (ex : fabrication artisanale par exemple) ? [Dans la négative, veuillez passer à la question 2.6]	☑	☐
	2.5.1 Dans l'affirmative, veuillez préciser (ex : lancement de poursuites)		
	Des poursuites judiciaires et des sanctions à l'encontre de toute personne physique ou morale impliquée dans des affaires liées à la fabrication des armes à feu artisanales		

Assistance internationale

Programme d'action III.6

2.6 Votre pays souhaite-t-il demander une assistance pour élaborer des lois, des règlements ou des procédures administratives concernant la fabrication d'ALPC ? [Dans la négative, veuillez passer à la question 3.1]

2.6.1 Dans l'affirmative, de quel type d'assistance avez-vous besoin ?

2.6.2 Votre pays a-t-il élaboré une proposition de projet d'assistance à cet égard ? [Il est possible de télécharger les documents pertinents au chapitre 10]

Chapitre 3 : Transferts internationaux

Sources	Question	Oui	Non
	Lois, règlements et procédures administratives		
Programme d'action II.2 et 12	3.1 Votre pays dispose-t-il de lois, règlements ou procédures administratives permettant d'exercer un contrôle effectif sur l'exportation, l'importation, le transit ou la réexpédition d'ALPC ? [Dans la négative, veuillez passer à la question 3.2]	☑	☐
Programme d'action II.11	3.1.1 Veuillez dresser la liste des lois, règlements ou procédures administratives permettant d'exercer un contrôle effectif sur l'exportation, l'importation, le transit ou la réexpédition d'ALPC -Dahir n° 1.22.80. du 18 Joumada Al Oula 1444 (13 décembre 2022) portant promulgation de la loi 86.21 relative aux armes à feu, leurs pièces, éléments, accessoires et munitions. -Dahir n° 1-20-70 du 4 hija 1441 (25 juillet 2020) portant promulgation de la loi n° 10-20 relative aux matériels et équipements de défense et de sécurité, aux armes et aux munitions et ses textes d'application.		
	Octroi de licences ou d'autorisations		
Programme d'action II.11	3.2 Une personne ou une entité qui transfère des ALPC doit-elle être munie d'une licence ou de toute autre autorisation pour les importer ou les exporter ?	☑	☐
	Octroi de licences ou d'autorisations		
Programme d'action II.3	3.3 Le commerce d'ALPC sans licence ou sans autorisation, ou d'une manière contrevenant aux termes d'une licence ou d'une autorisation constitue-t-il une infraction pénale dans votre pays ?	☑	☐
	Octroi de licences ou d'autorisations		
Programme d'action II.11	3.4 Quels documents votre pays exige-t-il pour autoriser l'exportation d'ALPC vers un autre pays ?		
Programme d'action II.12	a) Un certificat d'utilisation finale du pays importateur [Dans la négative, veuillez passer à la question 3.4 b]	☑	☐
	i) Quels éléments figurent sur le certificat d'utilisation finale de votre pays ? (Cochez les cases correspondantes)		
	1) Description détaillée (type, quantité, caractéristiques) des ALPC ou de la technologie	☑	
	2) Numéro de contrat ou référence et date de la commande	☑	
	3) Pays de destination finale	☑	
	4) Description de l'utilisation finale des ALPC	☑	
	5) Renseignements sur l'exportateur (nom, adresse et nom de l'entreprise)	☑	
	6) Renseignements sur l'utilisateur final (nom, titre, adresse et signature originale)	☑	
	7) Renseignements sur d'autres parties participant à l'opération	☑	
	8) Authentification de l'utilisateur final par les autorités publiques compétentes	☑	
	9) Date d'émission	☑	

10) Autres renseignements : ☐

[Veuillez préciser]

b) D'autres documents concernant l'utilisateur final :

Programme d'action II.12

c) Votre pays vérifie-t-il ou cherche-t-il à authentifier les certificats d'utilisation finale ou autres documents concernant l'utilisateur final qui lui sont fournis ? [Dans la négative, veuillez passer à la question 3.6]

3.4.c.1 Dans l'affirmative, veuillez préciser :

d) Votre pays dispose-t-il de mesures visant à empêcher la falsification et l'utilisation abusive de certificats d'utilisation finale ou d'autres types de documents concernant l'utilisateur final ?

3.4.d.1 Dans l'affirmative, veuillez préciser (notamment les cas de non-respect des certificats d'utilisateur) :

Octroi de licences ou d'autorisations

Programme d'action II.12

3.5 Votre pays applique-t-il des critères d'évaluation des risques à l'exportation ?

3.5.1 Dans l'affirmative, veuillez préciser :

Octroi de licences ou d'autorisations

3.6 Votre pays dispose-t-il de mesures visant à empêcher la réexportation non autorisée?

Document final BMS7, par. 107

3.6.1 Dans l'affirmative, veuillez préciser (notamment les cas de réexportation non autorisée) :

Contrôles effectués après la livraison

Document final BMS7, par. 107

3.7 Lorsqu'il exporte des ALPC, votre pays exige-t-il un certificat de vérification de livraison attestant que les ALPC ont été livrées à l'utilisateur final voulu ou à l'importateur voulu dans l'État importateur ?

Contrôles effectués après la livraison

3.8 Après l'exportation, votre pays vérifie-t-il ou cherche-t-il à authentifier les certificats de vérification de livraison qui lui sont fournis ?

3.8.1 Dans l'affirmative, veuillez préciser :

Contrôles effectués après la livraison

	3.9 Lorsqu'il importe des armes, votre pays accorde-t-il au pays exportateur le droit d'effectuer un contrôle physique au point de livraison ?		
	Marquage à l'importation		
Instrument de traçage 8b	3.10 Votre pays exige-t-il que les ALPC importées dans le pays soient marquées au moment de l'importation ? [Dans la négative, veuillez passer à la question 3.11]	☑	☐
	3.10.1 Qui est responsable du marquage des ALPC ?		
	Le fabricant		
	3.10.2 Quels sont les renseignements qui figurent sur le marquage à l'importation ? (Cochez les cases correspondantes)		
	a) Pays importateur	☑	
	b) Année d'importation	☑	
	c) Autres renseignements :	☑	
	[Veuillez préciser]		
	Le nom du fabricant, l'année d'importation en quatre (04) chiffres, le type et le modèle d'arme, le calibre en millimètre, et un numéro de série unique		
	3.10.3 Y-a-t-il des dérogations à l'obligation de marquage des ALPC ?	☐	☑
	3.10.3.1 Dans l'affirmative, veuillez préciser :		
	3.10.4 Si les ALPC importées ne portent pas de marquage distinctif à leur arrivée, votre pays exige-t-il que le marquage soit apposé à ce moment-là ?	☑	☐
	3.10.4.1 Dans l'affirmative, veuillez préciser :		
	un poinçonnage, sur les armes livrées sans marquage, est systématiquement effectué (comportant le n° de série et le pays d'origine de l'arme, type, calibre) au moment de l'inventaire de la réception.		
	Conservation des informations		
Programme d'action II.9 ; Instrument 12	3.11 Votre pays exige-t-il des exportateurs et importateurs d'ALPC qu'ils tiennent des registres de leurs activités ? [Dans la négative, veuillez passer à la question 3.12]	☑	☐
	3.11.1 Quelles informations doivent figurer dans ces registres ? (Cochez les cases correspondantes)		
	a) Quantité d'ALPC vendues	☑	
	b) Type ou modèle d'ALPC vendu	☑	
	c) Marquage figurant sur les ALPC transférées	☑	
	d) Opérations	☑	
	i) Identité du vendeur/de l'acheteur	☑	
	ii) Pays où les ALPC doivent être livrées ou achetées	☑	
	iii) Date de livraison	☑	
	e) Autres renseignements :	☑	

[Veuillez préciser]

Pour l'exportation : la destination finale (identité et adresse), la date des opérations d'exportation, l'utilisateur final.

3.11.2 Combien de temps faut-il conserver les registres de transfert ?

Autre durée

[Veuillez préciser]

au moins 15 ans

Détournement

Document final RevCon3 II.A.1(c)20	3.12 Votre pays collecte-t-il des informations sur les cas de détournement nationaux liés à des transferts internationaux ?	☑	☐
	3.12.1 Nombre de cas de détournement liés à des transferts internationaux		
Document final BMS7, par. 23 et 40 ; BMS8, par. 30	3.12.1.1 Veuillez préciser (ex : description des cas, notamment le nombre d'armes détournées ; systèmes nationaux d'échange d'informations interinstitutions notamment les registres nationaux des armes légères et de petit calibre et les autorités chargées de l'octroi des licences, les douanes, les services de contrôle aux frontières, les services répressifs et les services de justice pénale) (Il est possible de télécharger des documents annexes au chapitre 10) :		

Transactions illicite

Document final RevCon4 résultat 81	3.13 Votre pays a-t-il pris des mesures pour prévenir les transactions illicites en ligne d'armes légères et de petit calibre, y compris par l'intermédiaire du « dark web », d'autres places de marché, ainsi que le transfert immatériel de plans d'ALPC susceptibles de faciliter leur fabrication illicite?		
	3.13.1 Dans l'affirmative, veuillez préciser les pratiques efficaces et les enseignements tirés en matière de prévention des transactions illicites en ligne d'ALPC. [Il est possible de télécharger des documents annexes au chapitre 10.]		

Mesures prises pendant la période considérée

Programme d'action II.6	3.14 Pendant la période considérée, des mesures ont-elles été prises contre des groupes ou des individus qui transfèrent illégalement des ALPC (ex : des poursuites) ?		
	3.14.1 Veuillez préciser :		

Assistance internationale

Document final BMS7, par. 106	3.15 Votre pays souhaite-t-il demander une aide pour élaborer des lois, des règlements ou des procédures administratives ou améliorer ses capacités d'évaluation des risques, afin d'exercer un contrôle effectif sur l'exportation, l'importation, le transit ou la réexpédition d'ALPC ? [Dans la négative, veuillez passer à la question 4.1]		

3.15.1 De quel type d'assistance avez-vous besoin ?

3.15.2 Votre pays a-t-il élaboré une proposition de projet d'assistance à cet égard ? [Il est également possible de joindre un document d'annexe dans la Section 10]

Chapitre 4 : Courtage

Sources	Question	Oui	Non
	Lois, règlements et procédures administratives		
Programme d'action II.14	4.1 Votre pays dispose-t-il de lois, règlements ou procédures administratives régissant le courtage d'ALPC ? [Dans la négative, veuillez passer à la question 4.2]	☐	☑
	4.1.1 Veuillez dresser la liste des lois, règlements ou procédures administratives qui régissent le courtage d'ALPC dans votre pays.		
	4.1.2 Votre pays exige-t-il l'immatriculation des courtiers en ALPC ?		
	4.1.3 Votre pays exige-t-il la délivrance d'une licence, d'un permis ou d'une autorisation pour toute opération de courtage ?		
Rapport du Groupe d'experts gouvernementaux, par. 44	4.2 Votre pays réglemente-t-il les activités qui sont étroitement liées au courtage d'ALPC ?		
	4.2.1 Dans l'affirmative, veuillez indiquer parmi les activités suivantes celles qui sont réglementées quand elles sont entreprises en rapport avec des activités de courtage d'ALPC (Cochez les cases correspondantes)		
	a) Servir d'intermédiaire ou d'agent	☐	
	b) Fournir une assistance technique	☐	
	c) Fournir des services de formation	☐	
	d) Fournir des services de transport	☐	
	e) Fournir des services de fret	☐	
	f) Fournir des services de stockage	☐	
	g) Fournir des services de financement	☐	
	h) Fournir des services d'assurance	☐	
	i) Fournir des services d'entretien	☐	
	j) Fournir des services de sécurité	☐	
	k) Fournir d'autres services :	☐	
	[Veuillez préciser]		
	Mesures prises pendant la période considérée		
Document final RevCon3	4.3 Pendant la période considérée, des mesures ont-elles été prises contre des groupes ou des individus se livrant au courtage illicite d'ALPC (ex : lancement de poursuites) ?		
	4.3.1 Dans l'affirmative, veuillez préciser :		

Assistance internationale

Programme d'action III.6

4.4 Votre pays souhaite-t-il demander une assistance pour l'élaboration de lois, de règlements ou de procédures administratives sur le courtage d'ALPC ? [Dans la négative, veuillez passer à la question 5.1]

4.4.1 De quel type d'assistance avez-vous besoin ?

4.4.2 Votre pays a-t-il élaboré une proposition de projet d'assistance à cet égard ? [Il est possible de télécharger les documents pertinents au chapitre 10]

Chapitre 5 : Gestion des stocks

Sources	Question	Oui	Non
	Lois, règlements et procédures administratives		
Programme d'action II.17	5.1. Votre pays dispose-t-il de normes et procédures de gestion et de sécurisation des stocks d'ALPC détenus par l'armée, la police ou tout autre organe autorisé ? [Dans la négative, veuillez passer à la question 5.2]	☑	☐
Programme d'action II.17	5.1.1 Dans l'affirmative, veuillez indiquer parmi les points suivants ceux qui figurent dans ces normes et procédures. (Cochez les cases correspondantes)		
	a) Choix des sites	☑	
	b) Mesures physiques de sécurité	☑	
	c) Contrôle de l'accès aux stocks	☑	
	d) Inventaire et tenue des registres	☑	
	e) Formation du personnel	☑	
	f) Sécurité, comptage et contrôle des ALPC détenues ou transportées par des unités opérationnelles ou du personnel autorisé	☑	
	g) Procédures et sanctions en cas de perte ou de vol	☑	
	h) Autres :	☐	
	[Veuillez préciser]		
	Excédents		
Programme d'action II.18	5.2 Lorsque des stocks sont considérés comme excédentaires, quelles mesures prend votre pays ? (Cochez les cases correspondantes)		
	a) Il déclare officiellement l'excédent	☐	
	b) Il met les armes hors service	☑	
	c) Il enregistre les type, lot et numéro de série	☑	
	d) Il stocke les armes séparément	☑	
	e) Il prend d'autres mesures :	☐	
	[Veuillez préciser]		
	Excédents		
Programme d'action II.18	5.3 Pour l'élimination des stocks en excédent, lesquelles des méthodes ci-après peuvent être utilisées ? (Cochez les cases correspondantes)		
	a) Destruction	☑	
	b) Vente à un autre État	☐	
	c) Don à un autre État	☐	
	d) Transfert à un autre organisme d'État	☑	

	e) Vente à des civils	☐	
	f) Vente ou transfert à des personnes morales (ex : musée, société privée de sécurité, etc.)	☐	
	g) Autres :	☐	
	[Veuillez préciser]		
	Détournement		
Document final RevCon3 II.A.1(c)20	5.4 Votre pays collecte-t-il des informations sur les cas de détournement nationaux liés à la gestion des stocks nationaux ?	☑	☐
	5.4.1 Nombre de cas de détournement liés à la gestion des stocks		
Document final BMS7, par. 23	5.4.1.1 Veuillez préciser (ex : description des cas, notamment le nombre d'armes détournées ; systèmes nationaux d'échange d'informations interinstitutions) (Il est possible de télécharger des documents annexes au chapitre 10) :		
	Destruction / Désactivation		
Programme d'action II.19	5.5 Pendant la période biennale considérée, votre pays a-t-il détruit ou désactivé des stocks en excédent ? [Dans la négative, veuillez vous reporter à la question 5.6]	☐	☑
	5.5.1 Combien d'ALPC ont été détruites ?		
	i) Première année de la période considérée (2024)		
	ii) Deuxième année de la période considérée (2025)		
Document final RevCon3 II. A.3(b)46	5.5.2 Avez-vous des exemples de pratiques optimales concernant la destruction (notamment sur les méthodes de destruction [brûler, fondre, couper, écraser, autres : veuillez préciser]) ou la désactivation (ex : certificats de désactivation irréversible) ?		
	Assistance internationale		
Programme d'action II.29 ; III.6	5.6 Votre pays souhaite-t-il demander une assistance pour l'élaboration de normes et de procédures concernant la gestion des stocks ? [Dans la négative, veuillez vous reporter à la question 5.7]		
	5.6.1 De quel type d'assistance avez-vous besoin ?		
	5.6.2 Votre pays a-t-il élaboré une proposition de projet d'assistance à cet égard ?		
	Assistance internationale		

Programme d'action III.6 et 14	5.7. Votre pays souhaite-t-il demander une assistance pour renforcer sa capacité de destruction d'armes ? [Dans la négative, veuillez passer à la question 6.1]
	5.7.1 De quel type d'assistance avez-vous besoin ?
	5.7.2 Votre pays a-t-il élaboré une proposition de projet d'assistance à cet égard ? [Il est possible de télécharger les documents pertinents au chapitre 10]

Chapitre 6 : Collecte

Sources	Question	Oui	Non
	Collecte		
Document final BMS8, par. 25	6.1 Pendant la période considérée, votre pays a-t-il collecté des ALPC ? [Dans la négative, veuillez passer à la question 6.2]	☑	☐
	6.1.1 Combien d'ALPC ont été collectées ? [Si les données ne sont pas disponibles, veuillez passer à la question 6.2]		☐
	i) Première année de la période considérée (2024)		
	61		
	ii) Deuxième année de la période considérée (2025)		
	102		
	6.1.1.1 Quelles mesures ont été prises concernant les ALPC collectées ? Indiquez le nombre d'armes collectées. [Si les données ne sont pas disponibles, veuillez passer à la question 6.2]		

	ALPC collectées	
Année	i) Première année de la période considérée (2024)	ii) Deuxième année de la période considérée (2025)
6.1.1. ALPC collectées	61	102
6.1.1 ALPC collectées		
a) Les armes ont été marquées		
b) Les armes ont été inscrites au registre		
c) Les armes ont été détruites		
d) Une demande de traçage a été émise		
e) Autres mesures : [veuillez préciser]les ALPC en question ont été soumises systématiquement à l'expertise balistique. toutes les armes ont fait l'objet d'un pointage aux niveau de la base de IARMS 24/7. les données techniques relatives aux armes à feu en question ont été enregistrés a niveau de la même base de données		
f) Aucune mesure n'a été prise (les armes ont seulement été stockées)		
h) La provenance ou l'utilisation illicite a été retracée ou établie par des autorités compétentes		

6.1.1.2 Si une ventilation plus détaillée des ALPC collectées est disponible, veuillez préciser et communiquer les chiffres : [si les données ne sont pas disponibles, veuillez passer à la question 6.2]

Année	i) Première année de la période considérée (2024)	ii) Deuxième année de la période considérée (2025)
a) Combien d'ALPC ont été saisies ?	44	66
b) Combien d'ALPC ont été remises ?	5	16
c) Combien d'ALPC ont été trouvées ?	12	20

Document final BMS7, par. 83

6.1.1.3 Quelles mesures ont été prises pendant la période considérée concernant les ALPC saisies, remises ou trouvées pendant la période ? Veuillez préciser et communiquer les chiffres : [si les données ne sont pas disponibles, veuillez passer à la question 6.2]

	ALPC saisies		ALPC remises		ALPC trouvées	
Année	i) Première année de la période considérée (2024)	ii) Deuxième année de la période considérée (2025)	i) Première année de la période considérée (2024)	ii) Deuxième année de la période considérée (2025)	i) Première année de la période considérée (2024)	ii) Deuxième année de la période considérée (2025)
6.1.1.2. ALPC saisies / remises / trouvées	44	66	5	16	12	20
6.1.1.3 Mesures prises						
a) Les armes ont été marquées	44	66	5	16	12	20
b) Les armes ont été inscrites au registre						
c) Les armes ont été détruites						
d) Une demande de traçage a été émise						
e) Autres mesures : [veuillez préciser]						
f) Aucune mesure n'a été prise (les armes ont seulement été stockées)						
6.1.1.4 La provenance ou l'utilisation illicite a été retracée ou établie par les autorités nationales compétentes						

6.1.1.5 Précisions (par exemple, type d'armes) [Il est possible de télécharger les documents pertinents au chapitre 10]

Assistance internationale

Programme d'action III.6

6.2 Votre pays souhaite-t-il demander une assistance pour renforcer sa capacité de collecte d'ALPC illicites ? [Dans la négative, veuillez passer à la question 7.1] ☑ ☐

6.2.1 De quel type d'assistance avez-vous besoin ?

*Besoins en formation en matière de : - Identification des armes à feu et des munitions; -Expertise balistique; -Gestion des bases de données balistiques. *Besoin en matière de dotation des fichiers de référence des armes à feu et des munitions.

6.2.2 Votre pays a-t-il élaboré une proposition de projet d'assistance à cet égard ?[Il est possible de télécharger les documents pertinents au chapitre 10]

Chapitre 7 : Marquage et conservation des informations

Sources	Question	Oui	Non
	Marquage		
ITI 8d	7.1 Votre pays prend-il des mesures pour s'assurer que toutes les ALPC dont disposent les forces armées et les forces de sécurité gouvernementales pour leur propre usage sont dûment marquées ? [Dans la négative, veuillez passer à la question 7.2]	☑	☐
	7.1.1 Veuillez décrire les marquages appliqués aux stocks détenus par l'État.		
	Fabricant (marque), type, calibre et numéro de série unique		
Instrument de traçage 8c	7.1.2 Au moment de leur transfert à des civils ou à des sociétés privées sur votre territoire, les stocks de l'État sont-ils marqués pour indiquer que c'est votre pays qui les a transférés ?		
	Marquage		
Document final BM58, par. 69 et 72	7.2 Dans sa pratique du marquage, votre pays tient-il compte de l'évolution récente des techniques de fabrication, de la technologie et des techniques de conception des ALPC (par exemple, les armes modulaires, l'utilisation de polymères et l'impression 3D)?	☑	☐
Document final RevCon4 résultat 91	7.2.1 Dans l'affirmative, veuillez préciser, y compris les défis liés à la conception modulaire et à l'utilisation de polymères, notamment les difficultés rencontrées en matière de marquage. (Il est possible de télécharger un document annexe au chapitre 10):		
	les textes de loi exigent l'obligation du marquage de fabrication ainsi que le respect des normes recommandées (marquage visible, lisible et indélébile, une taille de police d'au moins de 1.60 mm et une profondeur d'au moins 0.20).		
	Informations sur les pratiques nationales de marquage		
Instrument de traçage 31	7.3 En application du paragraphe 31 de l'Instrument international de traçage, les États fournissent les informations suivantes, qu'ils mettent à jour si besoin :		
RevCon3 outcome III.E.20	7.3.1 Pratiques nationales en matière de marquage, notamment les marques utilisées pour indiquer le pays de fabrication et/ou le pays d'importation, le cas échéant	☑	☐
	Marquages oblitérés		
Document final RevCon4 résultats 145 et 164	7.4 Votre pays encourage-t-il les fabricants d'armes légères et de petit calibre à élaborer des mesures visant à prévenir l'effacement ou l'altération des marquages?	☑	☐
	7.4.1 Dans l'affirmative, veuillez préciser:		
	Marquages oblitérés		

Document final RevCon4 résultats 145 et 164	7.5 Votre État a-t-il déjà saisi des armes légères et de petit calibre (ALPC) dont les marquages ont été intentionnellement oblitérés?	☑	☐
	7.5.1 Dans l'affirmative, veuillez préciser (par exemple, le type de marquage d'identification oblitéré, les méthodes utilisées pour l'oblitération, si les marquages ont été oblitérés sur le territoire national, la nature et l'ampleur des activités d'oblitération, ainsi que les motivations principales à l'origine de l'oblitération des marquages). (Il est possible de télécharger un document annexe au chapitre 10)		
	l'expertise balistique a fait ressortir que le type de marquage d'identification oblitéré est le numéro de série. s'agissant des méthodes utilisés, elles sont globalement classiques à savoir le limage, le meulage, la martelage.		
	Marquages oblitérés		
Document final RevCon4 résultats 145 et 164	7.6 Votre État procède-t-il à la récupération médico-légale des marquages d'identification oblitérés ?	☑	☐
	7.6.1 Dans l'affirmative, veuillez préciser (par exemple, les méthodes utilisées, les autorités nationales compétentes chargées de l'analyse et/ou de la récupération médico-légales, les difficultés rencontrées et les enseignements tirés). (Il est possible de télécharger un document annexe au chapitre 10)		
	La récupération médico-légale des marquages d'identification oblitérés est effectuée à l'échelon de la Gendarmerie Royale par l'Institut Criminalistique de la Gendarmerie Royale en utilisant des procédés chimiques normalisés. toutefois les marquages ne peuvent être restaurés quant il s'agit d'altérations de couches métalliques profondes.		
	Conservation des informations		
Programme d'action II.9	7.7 Votre pays dispose-t-il de normes et procédures concernant la tenue de registres pour toutes les ALPC marquées présentes sur son territoire ? [Dans la négative, veuillez passer à la question 7.8]	☑	☐
	7.7.1 Quelles informations concernant les ALPC sont conservées par l'État (ex : fabrication, courtage, licences d'importation ou d'exportation octroyées, ventes à d'autres États, armes détenues par des organismes d'État comme les forces armées, etc.) ?		
	Numéro de série, marque, type, calibre, contrat d'acquisition, fournisseur, licence d'importation, date et lieu de livraison, lieu de stockage, organisme d'état détenteurs, unité d'affectation, fiche technique etc ...		
Instrument de traçage 12a et b	7.7.2 Combien de temps le gouvernement conserve-t-il ces informations ? [Veuillez préciser]		
	-Indéfiniment pour les armes servant les Forces Armées Royales; au moins 15 ans pour les fabricants d'armes à feu, au moins 20 ans pour les débitants d'armes à feu.		
Instrument de traçage 13	7.7.3 Les sociétés qui cessent leurs activités (de fabrication, d'importation ou d'exportation d'ALPC) sont-elles tenues de transférer au gouvernement tous les registres qu'elles détiennent ?	☑	☐

Assistance internationale

Programme d’action III.6 ; Instrument de traçage 27	7.8 Votre pays souhaite-t-il demander une assistance pour renforcer ses capacités dans le domaine du marquage et/ou de la tenue de registres ? [Dans la négative, veuillez passer à la question 8.1]	☑	☐
	7.8.1 De quel type d'assistance avez-vous besoin ?		
	7.8.2 Votre pays a-t-il élaboré une proposition de projet d'assistance à cet égard ? [Il est possible de télécharger les documents pertinents au chapitre 10]		

Chapitre 8 : Traçage international

Sources	Question	Oui	Non
	Lois, règlements et procédures administratives		
Programme d'action II.10 ; Instrument de traçage 14 et 24 ; document final BMS7, par. 82	8.1 Votre pays dispose-t-il de procédures permettant de procéder au traçage des ALPC ? [Dans la négative, veuillez passer à la question 8.4]	☑	☐
Document final BMS8, par.14	8.2 Traitement des demandes de traçage		
Document final BMS8, par. 66	8.2.1 Quel est l'organisme public chargé de présenter une demande de traçage à un autre pays ?		
	Le Bureau Central National relevant de la Direction Générale de la Sûreté Nationale		
	8.2.2 Nombre de demandes de traçage international		

Demandes de traçage international

	i) Première année de la période considérée (2024)	ii) Deuxième année de la période considérée (2025)
Demandes de traçage reçues	0	2
Réponses aux demandes de traçage (par votre gouvernement)		
Traçage réussi/concordant	0	
Demandes de traçage soumises		
Réponses aux demandes de traçage (par un autre gouvernement/ une organisation)		
Traçage réussi/concordant		

BMS8, par.82	8.3 Quels renseignements l'organisme désigné fait-il figurer dans une demande de traçage ? (Cochez les cases correspondantes)		
	a) Les circonstances dans lesquelles l'ALPC a été trouvée	☐	
	b) Les motifs pour lesquels l'ALPC est considérée comme illégale ou illicite	☐	
	c) L'usage prévu des informations demandées	☑	
	d) Tout marquage sur l'ALPC	☑	

	e) Le type et le calibre de l'ALPC	☑	
	f) Autres renseignements :	☐	
	[Veuillez préciser]		
	Technologies de traçage		
Document final RevCon 3III.F.25	8.4 Votre pays a-t-il utilisé des technologies pour améliorer le traçage des ALPC illicites ?	☑	☐
Document final RevCon4 résultats 91 et 171	8.4.1 Dans le cadre de ses pratiques de traçage, votre pays identifie-t-il et traite-t-il les défis, tout en tirant parti des opportunités, liés aux évolutions en matière de fabrication, de technologies et de conception des armes légères et de petit calibre (par exemple, les armes modulaires, l'utilisation de polymères et l'impression 3D)?	☑	☐
Document final RevCon4 résultats 91 et 171	8.4.1.1 Dans l'affirmative, veuillez préciser (Il est possible de télécharger un document annexe au chapitre 10).		
	Assistance internationale		
Programme d'action III.9	8.5 Votre pays souhaite-t-il demander une assistance pour élaborer des procédures de traçage des ALPC ? [Dans la négative, veuillez passer à la question 9.1]		
Programme d'action II.36 et III.6 ; Instrument de traçage 27	8.5.1 De quel type d'assistance avez-vous besoin ?		
	8.5.2 Votre pays a-t-il élaboré une proposition de projet d'assistance à cet égard ? [Il est possible de télécharger les documents pertinents au chapitre 10]		

Chapitre 9 : Coopération et assistance internationales

Sources	Question	Oui	Non
	Assistance demandée, reçue ou fournie		
Programme d'action III.3 et 6 ; document final BMS8, par. 84 et 93	9.1 Pendant la période considérée, outre l'assistance demandée ou reçue évoquée aux chapitres 2 à 8, votre pays a-t-il demandé, reçu ou fourni une assistance aux fins de l'application du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage ? [Dans la négative, veuillez passer à la question 10.1]		
	9.1.1 Dans l'affirmative, veuillez préciser dans quels domaines (Cochez les cases correspondantes).		
	a. Création ou désignation d'un mécanisme national de coordination ou d'un point de contact au niveau national, et plan d'action national		
	a) Nature de l'assistance :		
	i) Financière : demandée/reçue/fournie (sélectionnez le terme approprié)		
	ii) Technique : demandée/reçue/fournie (sélectionnez le terme approprié)		
	b) Montant de l'assistance fournie ou reçue (si elle est de nature financière) :		
	c) Description de l'activité liée à l'assistance :		
	d) Durée de l'assistance fournie ou reçue :		
	e) État(s) ou organisation(s) ayant fourni ou reçu l'assistance :		
	b. Désarmement, démobilisation et réintégration (DDR)		
	a) Nature de l'assistance :		
	i) Financière : demandée/reçue/fournie (sélectionnez le terme approprié)		
	ii) Technique : demandée/reçue/fournie (sélectionnez le terme approprié)		
	b) Montant de l'assistance fournie ou reçue (si elle est de nature financière) :		
	c) Description de l'activité liée à l'assistance :		
	d) Durée de l'assistance fournie ou reçue :		
	e) État(s) ou organisation(s) ayant fourni ou reçu l'assistance :		

c. Renforcement des capacités et formation

a) Nature de l'assistance :

i) Financière : demandée/reçue/fournie (sélectionnez le terme approprié)

ii) Technique : demandée/reçue/fournie (sélectionnez le terme approprié)

b) Montant de l'assistance fournie ou reçue (si elle est de nature financière) :

c) Description de l'activité liée à l'assistance :

d) Durée de l'assistance fournie ou reçue :

e) État(s) ou organisation(s) ayant fourni ou reçu l'assistance :

d. Application des lois

a) Nature de l'assistance :

i) Financière : demandée/reçue/fournie (sélectionnez le terme approprié)

ii) Technique : demandée/reçue/fournie (sélectionnez le terme approprié)

b) Montant de l'assistance fournie ou reçue (si elle est de nature financière) :

c) Description de l'activité liée à l'assistance :

d) Durée de l'assistance fournie ou reçue :

e) État(s) ou organisation(s) ayant fourni ou reçu l'assistance :

e. Douanes et frontières

a) Nature de l'assistance :

i) Financière : demandée/reçue/fournie (sélectionnez le terme approprié)

ii) Technique : demandée/reçue/fournie (sélectionnez le terme approprié)

b) Montant de l'assistance fournie ou reçue (si elle est de nature financière) :

c) Description de l'activité liée à l'assistance :

d) Durée de l'assistance fournie ou reçue :

e) État(s) ou organisation(s) ayant fourni ou reçu l'assistance :

f. Recherche

a) Nature de l'assistance :

i) Financière : demandée/reçue/fournie (sélectionnez le terme approprié)

ii) Technique : demandée/reçue/fournie (sélectionnez le terme approprié)

b) Montant de l'assistance fournie ou reçue (si elle est de nature financière) :

c) Description de l'activité liée à l'assistance :

d) Durée de l'assistance fournie ou reçue :

e) État(s) ou organisation(s) ayant fourni ou reçu l'assistance :

g. Questions relatives à la problématique femmes-hommes (femmes, hommes, filles et garçons)

a) Nature de l'assistance :

i) Financière : demandée/reçue/fournie (sélectionnez le terme approprié)

ii) Technique : demandée/reçue/fournie (sélectionnez le terme approprié)

b) Montant de l'assistance fournie ou reçue (si elle est de nature financière) :

c) Description de l'activité liée à l'assistance :

d) Durée de l'assistance fournie ou reçue :

e) État(s) ou organisation(s) ayant fourni ou reçu l'assistance :

h. Sensibilisation

a) Nature de l'assistance :

i) Financière : demandée/reçue/fournie (sélectionnez le terme approprié)

ii) Technique : demandée/reçue/fournie (sélectionnez le terme approprié)

b) Montant de l'assistance fournie ou reçue (si elle est de nature financière) :

c) Description de l'activité liée à l'assistance :

d) Durée de l'assistance fournie ou reçue :

e) État(s) ou organisation(s) ayant fourni ou reçu l'assistance :

i. Criminalité organisée, trafic de drogues et terrorisme

a) Nature de l'assistance :

i) Financière : demandée/reçue/fournie (sélectionnez le terme approprié)

ii) Technique : demandée/reçue/fournie (sélectionnez le terme approprié)

b) Montant de l'assistance fournie ou reçue (si elle est de nature financière) :

c) Description de l'activité liée à l'assistance :

d) Durée de l'assistance fournie ou reçue :

e) État(s) ou organisation(s) ayant fourni ou reçu l'assistance :

j. Autres :

Veuillez préciser :

a) Nature de l'assistance :

i) Financière : demandée/reçue/fournie (sélectionnez le terme approprié)

ii) Technique : demandée/reçue/fournie (sélectionnez le terme approprié)

b) Montant de l'assistance fournie ou reçue (si elle est de nature financière) :

c) Description de l'activité liée à l'assistance :

d) Durée de l'assistance fournie ou reçue :

e) État(s) ou organisation(s) ayant fourni ou reçu l'assistance :

Assistance demandée, reçue ou fournie

9.2 Pour les pays donateurs actuels et potentiels, quelles sont les priorités thématiques et géographiques pertinentes pour fournir une assistance internationale à la mise en œuvre du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage dans une perspective à moyen terme, par exemple de 2 à 4 ans (se référer à la base de données du Programme d'action pour les priorités thématiques) ?

Coopération internationale

Document final RevCon4 résultats 74 et 188	9.3 Au cours de la période considérée, votre pays a-t-il coopéré avec l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et l'Organisation mondiale des douanes (OMD) dans la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre?	☑	☐
Document final RevCon4 résultats 74 et 188	9.3.1 Dans l'affirmative, veuillez préciser les bonnes pratiques, les enseignements tirés, les tendances observables et toute autre information pertinente:		
Document final RevCon4 résultat 161	9.3.2 Votre pays a-t-il utilisé l'un des outils ci-dessous pour lutter contre le trafic illicite d'armes et sécuriser le commerce mondial?		
	a) Table de référence des armes à feu de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL)	☑	☐
	b) Système des Bureaux centraux nationaux (BCN) d'INTERPOL	☑	☐
	c) Système de gestion des dossiers et de traçage des armes illicites (iARMS) d'INTERPOL	☑	☐
	d) Réseau d'information balistique d'INTERPOL		
	e) Cadre de normes SAFE visant à sécuriser et à faciliter le commerce mondial de l'Organisation mondiale des douanes (OMD)		
	f) Réseau douanier de lutte contre la fraude (Customs Enforcement Network) de l'OMD		
	g) Autres systèmes ou plateformes pertinents		
Document final RevCon4 résultat 74	9.3.2.1 Dans l'affirmative, veuillez préciser les bonnes pratiques, les enseignements tirés, les tendances observables et toute autre information pertinente. (Il est possible de télécharger un document annexe au chapitre 10).		
	Dans le cadre de coopération mené conjointement par la ligue des Etats Arabes et de l'Union Européenne portant sur la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, les services de sécurité et organes de défenses nationaux ont bénéficié de plusieurs sessions de formation, webinaires et séminaires animés par des experts d'INTERPOL, d'OMD et Small Arms Survey portant sur les thématiques suivantes :		
	-le marquage et traçage des ALPC; -le Contrôle douanier des frontières;* -la gestion et la sécurité des stocks d'armes à feu et munitions.		

Chapitre 10 : Informations relatives à la problématique femmes-hommes et informations complémentaires

Sources	Question	Oui	Non
	Prise en compte de la problématique femmes-hommes		
Document final RevCon3	10.1. Votre pays prend il en considération la problématique femmes-hommes ? [Dans l'affirmative, cochez la case correspondante]	☑	☐
Document final RevCon3 II.B.2.79 II.B.2.74	10.1.1 Faire mieux comprendre les effets du commerce illicite des armes légères et de petit calibre sur les femmes et les hommes (formation, ateliers, analyse par sexe)	☑	☐
Document final BMS8, par. 50	10.1.2 Promouvoir la participation et la représentation pleines, égales, véritables et effectives des femmes à la prise de décision et aux activités de planification et de mise en œuvre liés au Programme d'action, y compris leur participation aux commissions nationales sur les armes de petit calibre	☑	☐
Document final BMS6 I.61	10.1.3 Envisager sérieusement d'accroître le financement des politiques et des programmes qui tiennent compte des différentes façons dont les armes légères et de petit calibre touchent les femmes, les hommes, les filles et les garçons.	☑	☐
II.B.2.76	10.1.4 Intégrer la problématique femmes-hommes dans les activités de mise en œuvre	☑	☐
II.A.5.65	10.1.5 Mettre en commun les données d'expérience, les enseignements tirés et les pratiques optimales s'agissant de la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans les mesures et programmes	☑	☐
II.B.2.75	10.1.6 Veiller à ce que les autorités nationales compétentes en matière d'armes de petit calibre travaillent en coordination avec celles chargées de l'égalité des sexes en faveur de la mise en œuvre du Programme d'action (c.-à-d. les points focaux nationaux « femmes, paix et sécurité »).	☑	☐
Document final BMS8, par. 61	10.1.7 Veiller à ce que les autorités nationales travaillent en coordination avec les groupes de femmes de la société civile en faveur de la mise en œuvre du Programme d'action		
	10.1.8 Autres (veuillez préciser)		
	Prise en compte de la problématique femmes-hommes		
Document final BMS8, par. 51	10.2 Votre pays collecte-t-il des données ventilées par sexe, âge et handicap sur les ALPC ?		
	10.2.1 Détails :		
	Considérations relatives à la jeunesse		

Document final RevCon4 résultat 59

10.3 Votre pays prend-il en compte les considérations relatives à la jeunesse, par exemple en analysant les impacts spécifiques sur les jeunes du commerce illicite d'ALPC ?

Document final RevCon4 résultat 130

10.3.1 Dans l'affirmative, votre pays veille-t-il à ce que les besoins, les perspectives et la contribution des jeunes soient intégrés dans les politiques et les plans existants, le cas échéant, à l'appui de la mise en œuvre du Programme d'action? (Il est possible de télécharger un document annexe au chapitre 10).

Développement durable

Document final RevCon4 résultat 122

10.4 Votre pays intègre-t-il les efforts de contrôle d'ALPC dans les cadres nationaux de développement et de prévention afin de renforcer la mise en œuvre du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage (IIT), et d'aligner ces efforts sur la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) ?

10.4.1 Dans l'affirmative, veuillez préciser

Développement durable

Document final RevCon4 résultat 159

10.5 Votre pays a-t-il pris des mesures pour mettre en œuvre l'Instrument international de traçage, y compris par des contributions à la réalisation des Objectifs de développement durable visant à réduire de manière significative les flux illicites d'armes d'ici à 2030 (par exemple, la cible 16.4) ?

10.5.1 Dans l'affirmative, veuillez préciser

Développement durable

Document final RevCon4 résultat 208

10.6 Les autorités nationales d'ALPC de votre pays (par exemple, le Point de contact national, le Comité national) sont-elles associées à la planification et à l'élaboration des Cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF)?

10.6.1 Dans l'affirmative, veuillez préciser

10.6.2 Dans l'affirmative, votre pays utilise-t-il les Cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF) comme mécanismes permettant d'identifier et de mobiliser des ressources aux fins de l'assistance internationale?

10.6.2.1 Dans l'affirmative, veuillez préciser (Il est possible de télécharger un document annexe au chapitre 10).

Informations complémentaires – Principales difficultés rencontrées et possibilités offertes

10.7 Avez-vous d'autres commentaires à faire sur le Programme d'action et l'Instrument international de traçage, notamment sur les principales difficultés rencontrées et les possibilités offertes liées à la mise en œuvre du Programme d'action et de l'Instrument, ainsi que sur les lois, réglementations et procédures administratives nationales ?

a) Détails :

Veuillez télécharger ou joindre tous fichiers supplémentaires, comprenant ou concernant éventuellement :

Document final BMS8, par. 69 et 96 – les avis concernant l'application du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage, y compris les enseignements tirés et les bonnes pratiques, ainsi que les avis sur la prochaine réunion/conférence sur le processus du Programme d'action / BMS8, par.27 – les progrès réalisés dans l'application du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage / BMS8, par. 24 - un plan d'action national / BMS8, par. 26 - les objectifs nationaux (par exemple, des indicateurs et des objectifs spécifiques) / BMS8, par. 95 – les propositions de projets / BMS8, par. 77 - une liste des projets exécutés et des contributions financières fournies / BMS8, par. 77 – pour les pays donateurs potentiels, toute priorité thématique ou géographique dans le financement des projets d'assistance internationale / BMS8, par. 72 - les expériences nationales en matière d'évolution récente des techniques de fabrication, de la technologie et des techniques de conception des armes légères et de petit calibre / BMS8, par. 27 - les mesures prises en vue de renforcer la confiance et de promouvoir la transparence / BMS8, par. 29 – évaluation des risques et critères dans les procédures de contrôle des exportations darmes / BMS8, par. 77 - les cas de détournement, de transferts non autorisés et de non-respect des certificats d'utilisateur final / BMS8, par. 25 – les progrès accomplis au regard de l'indicateur 16.4.2 / BMS8, par. 52 – les informations et des initiatives relatives au genre, par exemple les expériences nationales, les enseignements tirés et les bonnes pratiques en matière d'intégration d'une perspective de genre, ainsi que le plan d'action national sur les femmes, la paix et la sécurité / BMS8, par. 66 – informations supplémentaires sur les demandes de traçage et le traitement de ces demandes